

Anne Damour et Jacqueline Lahana

## **Des nouvelles du CEATL**

Vingt-quatre représentants des associations de traducteurs européens ont été reçus par Djordje Zarkovic, président de la section des traducteurs de l'Union suédoise des écrivains, pour l'assemblée annuelle du CEATL qui s'est déroulée du 27 au 29 juin 2008 à Stockholm.

Vendredi 27 juin : ouverture, accueil (rappel par Ros Schwartz, présidente du CEATL, que les débats auront lieu en anglais ET en français) et rapide tour de table des participants (dont la Hongrie, nouvel adhérent). Suit le rapport d'activités du bureau qui a pris contact avec plusieurs associations non membres de divers autres pays d'Europe, dont la Belgique d'expression flamande, l'Estonie, la Lettonie, la Bulgarie, la Roumanie, la Pologne, la Serbie et le Kosovo. Martin de Haan a rédigé un « manifeste de la traduction littéraire » qui a été remis aux ministres de la Culture des Pays-Bas et de la Belgique flamande dont les points abordés sont la création d'une formation universitaire à la traduction, le développement de la formation continue, la possibilité d'accords sur les tarifs entre éditeurs et traducteurs et la défense de la traduction littéraire comme discipline européenne. Les Italiens de leur côté demandent la création d'un contrat-type négocié entre les éditeurs d'une part et les traducteurs d'autre part. Signalons qu'en Italie, c'est grâce à des directives européennes (reprographie et prêt en bibliothèque) que la condition des traducteurs a pu connaître une relative amélioration. En bref, même dans les pays où il existe un contrat type négocié (Espagne, Allemagne, par ex.), les éditeurs ne se sentent pas obligés de l'utiliser et il semble peu probable que l'UE adopte un jour une directive qui aille à l'encontre de la libre concurrence.

Lors de la séance du lendemain, après les habituels points de trésorerie (la situation financière du CEATL est bonne), Holger Fock a présenté le projet de création d'un fonds européen d'aide aux traducteurs littéraires. La question avait déjà été soulevée à Arles l'année précédente. Il s'agit de créer un fonds d'aide unifiée à l'échelle européenne, susceptible d'intervenir dans trois domaines : aides individuelles, formation continue, échanges et dialogue interculturel et financé par les associations fondatrices (CEATL, RECIT, HALMA, Network EWC) ainsi que par un réseau plus vaste d'organisations pouvant assurer et garantir sa pérennité et son fonctionnement.

Parmi les premières démarches à entreprendre, il est décidé de constituer un groupe de travail au sein du CEATL qui aura pour mission : 1/ de rédiger un manifeste soulignant le rôle crucial de la traduction et des traducteurs littéraires en Europe, la précarité de cette profession, le désintérêt dont font preuve sur ce plan les instances nationales et européennes, la nécessité d'apporter une aide diversifiée à cette activité et à ceux qui la pratiquent ; 2/ d'établir la liste de tous les partenaires potentiels et de faire pression auprès d'eux ; 3/ d'organiser une grande conférence réunissant membres fondateurs, bailleurs de fonds, partenaires financiers, soutiens moraux, etc.

Le projet remporte une large adhésion. Holger Fock en préparera un organigramme détaillé.

L'enquête sur les conditions de travail des traducteurs littéraires en Europe a été complétée et mise à jour. Sa diffusion sera gratuite. Les deux versions (française et anglaise) figureront sur le site du CEATL ([www.ceatl.eu](http://www.ceatl.eu)). Il faut souligner qu'il n'a pas été aisé d'établir des comparaisons entre les chiffres, étant donné les variations considérables entre les situations et les pratiques d'un pays à un autre.

L'Assemblée donne pour mandat au bureau de réfléchir aux moyens susceptibles de donner le plus large écho possible à cette enquête, qui doit devenir un instrument de prise de conscience et de combat (voir la synthèse de cette enquête par A. Damour et J. Lahana).

Communication concernant RECIT (Réseau Européen des Collèges Internationaux de Traducteurs) : les représentants de sept collègues se sont réunis à Thessalonique afin de déposer une demande commune de subvention européenne pour le Programme 2008/2013. Soit 500 000 euros pour sept collègues : Arles, Amsterdam, Balaton, Paros, Saint-Nazaire, Seneffe, Tarazona. La demande ayant été refusée (argument avancé par Bruxelles : l'EU ne distribue pas de fonds structurels), le CEATL décide de protester en publiant un communiqué de presse (voir ci-dessous). On peut se

demander, dit Holger Fock, si, à terme, les collègues ne seront pas obligés de renoncer aux subventions européennes et de créer leur propre institution (fonds européen d'aide ou autre).

Le dimanche, l'assemblée se termine par un tour de table des associations. Pratiquement, elles ont centré leur action sur la visibilité du traducteur (Norvège, Suède), l'augmentation des tarifs (Suède, Danemark, Espagne), la protection sociale (Grèce), la spécificité des traducteurs, la mise en place d'un plan social, fiscal et culturel (Slovaquie), l'établissement d'un contrat-type (Espagne). De son côté, l'association slovaque a décidé d'entrer dans la « coalition slovaque pour la diversité culturelle », afin de militer pour une nouvelle loi reconnaissant la spécificité des artistes et auteurs (considérés jusqu'à maintenant comme des artisans). En France, les éditeurs commencent à ajouter à leurs contrats des avenants concernant les droits numériques. En l'état actuel des choses, le CEATL préconise de ne céder ses droits que pour une durée de deux ans. En Grande-Bretagne, un grand forum sur l'*editing* (relecture des traductions) a remporté un grand succès et fera l'objet d'un guide consacré à la traduction littéraire. La séance est levée. La prochaine Assemblée générale se réunira à Oslo.